

L'IRISSO, laboratoire de sciences sociales de l'Université Paris-Dauphine, exprime son opposition résolue au projet de *Loi de programmation pluriannuelle de la recherche (LPPR)* diffusé le 7 juin 2020, qui s'apprête à être présenté le 8 juillet en conseil des ministres, au terme d'un calendrier n'ayant autorisé ni examen ni véritable débat. Notre laboratoire, tout comme l'ensemble de la communauté universitaire, avait déjà formulé ses inquiétudes à l'égard des propositions issues des trois rapports ayant inspiré ce projet de loi. Mais le ministère, resté sourd à nos revendications, a repris l'essentiel de ces propositions dans sa dernière copie et a fait le choix d'un passage en force au CNESER, dans des conditions abracadabrantes et indignes des exigences d'une discussion démocratique.

L'IRISSO tient donc à réaffirmer son opposition à un projet qui contribue :

1. à institutionnaliser la précarisation des chercheur.se.s et à affaiblir, en particulier, le statut des enseignant.es-chercheur.es, gage d'une recherche libre et indépendante, et cela :

- en important en France le système des « tenure tracks » : des contrats de « pré-titularisation conditionnelle » ne garantissant nullement aux jeunes chercheur.se.s ou enseignant.e.s-chercheur.se.s d'être titularisé.e.s au terme de leur CDD, et permettant à celles ou ceux qui le seraient de contourner les dispositifs de régulation de l'accès à la profession mis en place par leurs pairs (tels que la qualification du CNU ou la HDR) ;
- en créant des contrats de « mission scientifique », de trois à six ans, abusivement appelés « CDI » permettant de se défaire, au terme d'un projet, des jeunes chercheurs, ingénieurs, techniciens et administratifs qui y auraient été associés ;

2. à subordonner la recherche aux intérêts court-termistes du pouvoir politique et des acteurs économiques, en créant des contrats doctoraux et post-doctoraux de droit privé, en encourageant l'externalisation de la recherche dans des entreprises privées, en favorisant des cumuls d'activité (et des conflits d'intérêts) mettant en péril l'indépendance de la recherche, en généralisant les « primes » non nécessairement allouées à toutes et tous plutôt que de revaloriser les traitements et salaires ;

3. à encourager la compétition et la concurrence entre chercheur.se.s, laboratoires et établissements en systématisant les financements par appels à projet (ANR, Horizon Europe) en lieu et place des crédits pérennes dont les laboratoires ont besoin pour accomplir leurs missions, en renforçant les procédures de contrôle et d'évaluation, en multipliant les labels et statuts qui accroissent les inégalités entre établissements.

L'IRISSO refuse d'être soumis à un modèle d'organisation de la recherche contraire à sa conception du travail scientifique, qui privilégie la collaboration plutôt que la mise en concurrence généralisée. Il considère que l'hégémonie de ce modèle nuit à la fois à son fonctionnement collégial, aux recherches menées par le laboratoire avec de nombreux partenaires (établissements scolaires, organismes sanitaires et sociaux, collectivités territoriales, associations) et à ses collaborations internationales. Comme de nombreuses autres équipes de recherche, l'IRISSO est attaché à un modèle de recherche publique, collégiale et indépendante des intérêts politiques et gestionnaires immédiats. C'est cette conception, gage de qualité, d'attractivité et de rayonnement international de la recherche française, qu'il entend défendre.

